



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2023-210

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire /

R24-2023-08-10-00001 - Arrêté n° 2023-DSTRAT-0012 relatif à la composition de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (16 pages) Page 3

R24-2023-08-10-00002 - Arrêté n° 2023-DSTRAT-0013 relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire (29 pages) Page 20

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale / Unité Sécurité Sanitaire des Activités Pharmaceutiques et Biologiques

R24-2023-06-29-00006 - 2023-SPE-0036 autorisant la société PHARMA DOM S.A. à dispenser à domicile de l'oxygène ç usage médical par son site de TOURS (3 pages) Page 50

R24-2023-06-29-00007 - 2023-SPE-0037?? Autorisant la société PHARMA DOM S.A. ?? à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical par son site de rattachement de MONTLOUIS SUR LOIRE?? (3 pages) Page 54

R24-2023-07-19-00011 - 2023-SPE-0051 ?? Portant renouvellement de l autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX?? (3 pages) Page 58

R24-2023-07-27-00003 - 2023-SPE-0053 portant refus de la demande de transfert d une officine de pharmacie sise à TOURS ?? (4 pages) Page 62

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-08-10-00001

Arrêté n° 2023-DSTRAT-0012 relatif à la
composition de la conférence régionale de la
santé et de l'autonomie de la région Centre-Val
de Loire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE N°2023-DSTRAT-0012
relatif à la composition de la conférence régionale de la santé
et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2023-DSTRAT-0010 en date du 09 juin 2023, relatif à la composition de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La conférence régionale de la santé et de l'autonomie est composée de 102 membres ayant voix délibérative, répartis au sein de 8 collèges.

ARTICLE 2 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des collectivités territoriales, des communes et groupements de communes. Il comprend 15 membres :

Trois conseillers régionaux :

Titulaires	Suppléants
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Égalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Six représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
18 : Marie-Line CIRRE Conseillère départementale du Cher	18 : Bénédicte de CHOULOT Vice-présidente en charge des affaires sociales et de l'insertion – Conseil départemental du Cher
28 : Evelyne LEFEBVRE, 6ème Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	28 : Stéphanie COUTEL, Conseillère départementale Eure-et-Loir
36 : Marc FLEURET Président du Conseil départemental de l'Indre	36 : Gérard MAYAUD Vice-président du Conseil départemental de l'Indre
37 : Nadège ARNAULT Vice-présidente en charge des affaires sociales de l'insertion, de la protection de l'enfance et vieillissement – Conseil départemental d'Indre-et-Loire	37 : Cécile CHEVILLARD Vice-présidente en charge de politique du handicap – Conseil départemental d'Indre-et-Loire
41 : Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-Présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	41 : Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
45 : Christian BRAUX Vice-président Conseil départemental du Loiret	45 : Corinne MELZASSARD Conseillère départementale Loiret

Trois représentants des groupements de communes :

Titulaires	Suppléants
Fabien VERDIER Président Grand Châteaudun	Dominique SOULET Conseiller communautaire Chartres Métropole
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennoises

Trois représentants des communes :

Titulaires	Suppléants
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Maire de Champhol (28)
Marie ALLAIRE Adjoint au maire d'Olivet (45)	Isabelle SENECHAL Maire de Saint-Laurent-en-Gâtines (37)
Nicolas NAULEAU Maire de Culan (18)	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau (41)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux. Il comprend 16 membres :

Huit représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre-Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES
Jeanne BUARD Délégue AFSEP	Rachida MOUNI Membre du Conseil de Région APF
Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et-Cher URAF
Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre-Val de Loire Vie Libre
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	Jacqueline BOURLOIS Représentante des usagers CLCV Touraine
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Familles Rurales d'Eure-et-Loir

Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
--	---

Quatre représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Alain BANNIER UNSA Retraités	En attente de désignation
Hubert JOUOT Famille Rurale	Abel JOUBERT UNIRC
Jocelyne ROUSSEAU Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Quatre représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
Eric ALVES Trésorier Adjoint APEDAEL 28 36	En attente de désignation
Christine FOULATIER AFM Téléthon 37	41 En attente de désignation
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	37 Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre
45 Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	45 Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé des présidents des conseils territoriaux de santé (CTS) ou de leur représentant. Il comprend 6 membres :

Titulaires	Suppléants
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-Président du CTS 18
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président du CTS 41	Laure JACQUES-FELIX 2ème Vice-présidente du CTS 41
Frédérique VARIN Présidente du CTS 45	Annie SEZNEC Vice-présidente du CTS 45

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de partenaires sociaux. Il comprend 10 membres :

Cinq représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaires	Suppléants
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC
Sophie BROUTIN Représentante CFTC	Denis MAIQUES Représentant CFTC

Sylvie BERTUIT Représentante CGT	Cécile HUBERT Représentante CGT
Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre

Trois représentants des organisations professionnelles d'employeurs :

Titulaires	Suppléants
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME
Charles COUTE Représentant MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante MEDEF Centre-Val de Loire
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé d'acteurs de la cohésion et de la protection sociales. Il comprend 6 membres :

Deux représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	Suppléants
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail :

Titulaires	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

ARTICLE 7 : Le 6^{ème} collège est composé d'acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé. Il comprend 10 membres:

Deux représentants des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaires	Suppléants
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Education Nationale	Dr Claire GAROT Médecin de l'Education Nationale du DASEN d'Indre-et-Loire
Isabelle MEYER Infirmière conseillère technique de Monsieur le Recteur	Lydie ODION Infirmière conseillère technique départementale (45)

Deux représentants des services de santé au travail :

Titulaires	Suppléants
Thierry LESTURGEON Directeur SISTEL 28	Bruno ANTOINET Directeur CIHL 45
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaires	Suppléants
Jacky GUERINEAU Directeur général adjoint Pôle citoyenneté et cohésion sociale	Nathalie LOISEAU HUBERT Puéricultrice
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Deux représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé, dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale :

Titulaires	Suppléants
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
Fabienne ATAOKA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre du Conseil d'administration France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

ARTICLE 8 : Le 7^{ème} collège est composé d'offreurs des services de santé. Il comprend 37 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont au moins 3 présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du Centre Hospitalier d'Orléans

En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Pr Frédéric PATAT Président de CME du Centre Hospitalier et Universitaire de Tours	Dr Claire CECCALDI Vice-présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de CME du Centre Hospitalier Spécialisé George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux Le Blanc

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du Directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président de CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr en Val	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oréliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont au moins 1 président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR La Ménaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD-HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées:

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional – CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Gilles GAILLARD Président PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées:

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
Cathy MUNSCH-MASSET Présidente de l'UDCCAS 37	Emilie ROY Conseillère technique URIOPSS Centre
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets
Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France	Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et des maisons de santé implantés dans la région :

Titulaire	Suppléant
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des CPTS implantées dans la région :

Titulaire	Suppléant
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaud Nord

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de médecins responsables d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Pr Saïd LARIBI Chef du Département de Médecine d'Urgence Urgences - SAMU 37 – SMUR CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU-SMUR-CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes- Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel hors classe Michaël BRUNEAU Directeur départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Six représentants des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaires	Suppléants
Dr Didier HUGUET Fédération des URPS CVL URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens
Dr Nathalie GERVAISE Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Fabienne KOCHERT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Dr Véronique FAUCHIER Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Pierre BIDAUT Fédération des URPS CVL URPS Médecins
Morgan COLAS Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES	Philippe JAUBERTIE Fédération des URPS CVL URPS Masseurs-KINES
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre -Val de Loire - GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE-IMG

Un représentant du ministère de la défense

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Philippe EVEN Médecin en chef 14ème CMA de Tours	Dr Irène GIROULT Médecin en chef Adjoint 14ème CMA de Tours

Deux représentants parmi les responsables de DAC :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45
Delphine DIF-THIERY Directrice DAC 36	Marie-Sophie GAUDOUEN Directrice DAC 37

ARTICLE 9 : Le 8^{ème} collège est composé de personnalités qualifiées. Il est composé de 2 membres :

Titulaires
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours
Dr Béatrice BIRMELE Directrice de l'Espace Ethique Régional Médecin, CHRU de Tours – Hôpital Bretonneau

ARTICLE 10 : Sont appelés à siéger, avec voix consultative, aux travaux de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie:

- le Préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;
- le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- les chefs de services de l'État en région Centre-Val de Loire
- le Recteur de l'Académie d'Orléans-Tours ;
- un Membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un Administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;
- le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Centre ou son représentant.

ARTICLE 11 : L'arrêté n° 2023-DSTRAT-0010 du 09 juin 2023 est abrogé.

ARTICLE 12 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

ARTICLE 13 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 10 Août 2023
P/ La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Le directeur général adjoint,
Signé : Docteur Olivier OBRECHT

ARRETE N° 2023-DSTRAT-0012

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

R24-2023-08-10-00002

Arrêté n° 2023-DSTRAT-0013 relatif à la
composition des commissions de la conférence
régionale de la santé et de l'autonomie de la
région Centre-Val de Loire

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE VAL-DE-LOIRE
DIRECTION DE LA STRATEGIE**

ARRETE N°2023-DSTRAT-0013

relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire

La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment son article L. 1432-4,

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la composition et au fonctionnement de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret du 07 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015, adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret n°2010-938 du 24 août 2010, modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010, portant création des Agences régionales de santé et le décret,

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

VU l'arrêté n°2023-DSTRAT-0011 du 09 juin 2023, relatif à la composition des commissions de la conférence régionale de santé et de l'autonomie de la région Centre-Val de Loire,

VU l'instruction ministérielle n° SG/Pôle Santé-ARS/2021/132 du 22 juin 2021, relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de santé et de l'autonomie.

ARRETE

ARTICLE 1 : La Commission permanente est composée des membres cités dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La Commission spécialisée « Organisation des soins » est composée des membres cités dans l'annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux » est composée des membres cités dans l'annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : La Commission spécialisée « Prévention » est composée des membres cités dans l'annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : La Commission spécialisée « Droits des usagers du système de santé » est composée des membres cités dans l'annexe 5 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : L'arrêté n°2023-DSTRAT-0011 du 09 juin 2023 est abrogé.

ARTICLE 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 28, rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS.

ARTICLE 8 : Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de la région Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

FAIT A ORLEANS, le 10 Août 2023
P/La directrice générale de l'Agence
Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Le directeur général adjoint,
Signé : Docteur Olivier OBRECHT

ARRETE N°2023-DSTRAT-0013

ANNEXE 1

Composition de la commission permanente de la CRSA Centre-Val de Loire

Président de la Commission permanente
Olivier SERVAIRE-LORENZET Président de la CRSA

Vice-présidents de la Commission permanente	
Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Président de la CSOS	Pr Frédéric PATAT Vice-président de la CSOS
Aude BRARD Présidente de la CSMS	Gérard CHABERT Vice-président de la CSMS
Céline LECLERC Présidente de la CSP	Jean-Claude BOURQUIN Vice-Président de la CSP
Dominique BEAUCHAMP Présidente de la CSDU	Martine VANDERMEERSCH Vice-présidente de la CSDU

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la Commission Territoire, Agriculture, Alimentation
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et- Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher

Le 2^e collège (représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

En attente de désignation	Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir
---------------------------	--

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT
Dr Elisabeth LEMAURE Docteur en pharmacie U2P	Dr François BLANCHECOTTE Biologiste médical U2P

Le 5^{ème} collège (cohésion et la protection sociales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours
En attente de désignation	Dr Claire GAROT Médecin de l'Éducation Nationale du DASEN d'Indre-et-Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres, dont au moins 1 représentant des professionnels du système de santé et 1 représentant des gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre
En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres
Philippe ADAM Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

Le 8^{ème} collège (personnalités qualifiées) est représenté par 1 membre :

Titulaire
Pr Emmanuel RUSCH Professeur responsable du Laboratoire de santé publique et de promotion de la santé à la Faculté de médecine de Tours

ANNEXE 2

Composition de la Commission spécialisée « Organisation des soins » de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 4 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Sylvie DUBOIS Vice-présidente déléguée à la Santé et à la prévention Conseil régional Centre-Val de Loire	Magali SAUTREUIL Présidente de la commission Territoires, Agriculture, Alimentation

Un représentant des départements :

Titulaire	Suppléant
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap et des aides à domicile -Conseil départemental Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseil départemental Loir-et-Cher

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
Valérie MARTIN Maire de Lorris (45)	Etienne ROUAULT Mairie de Champhol (28)

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 4 membres :
 Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Jeanne BUARD Déléguée AFSEP	Rachida MOUNI Membre du Conseil de région APF
Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire	Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Dr Hervé MIGNOT Président du CTS 36	Hervé STIPETIC Vice-président du CTS 36

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 6 membres :
 Trois représentants des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Habiba AZOUZI Représentante CFDT	Martine FLACHER Retraitée Cadre Direction générale des Finances Publiques CFDT

Alexandre ROBERT Représentant FO Région Centre	Mélanie LOTIGIE Représentante FO Région Centre
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régional Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Suppléant Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire
---	---

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Suppléant Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste
---	--

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Suppléant Mireille BINET Représentante de la FNSEA
--	---

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre-Val de Loire	Suppléant Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre
---	---

Le directeur d'organisme, représentant au niveau régional, les régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie :

Titulaire	Suppléant
Catherine PELLETIER Directrice CPAM du Loiret, DCGDR	Sylvie HOURCADE DCGDR Délégué

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 2 membres :

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 25 membres :

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissements de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie :

Titulaires	Suppléants
Agnès HUBERT-JOUANNEAU Déléguée Régionale permanente FHF Centre-Val de Loire	Olivier BOYER Directeur général du CHR d'Orléans
En attente de désignation	Pierre BEST Directeur du Centre Hospitalier de Chartres

Pr Frédéric PATAT Président CME du Centre hospitalier universitaire de Tours	Dr Claire CECCALDI Vice-présidente de la CME du Centre hospitalier régional d'Orléans
Dr Hamid AKRAM Président de la CME du Centre hospitalier George Sand à Bourges	Dr Mayer AZOUKI Président de CME de l'Établissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon
Dr Luc DALMASSO Président de la CME du Centre Hospitalier de Blois	Dr Gilbert MEKONDJI Président de la CME du Centre Hospitalier de Châteauroux

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Christophe ALFANDARI Président du directoire NCT	Thierry CHAGNAUD Directeur Pôle Santé Léonard de Vinci à Chambray-les-Tours
Dr Gilles ASPE Président CME pôle Santé Mentale La Confluence à Saint-Cyr-sur-Loire	Dr Olivier BAERT Anesthésiste réanimateur Pôle Oreliance

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile :

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD-HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire

Un représentant parmi les responsables des centres de santé et de maisons de santé :

Titulaire	Suppléant
Woodlyne BAZELAIS Co-Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé - Centre-Val de Loire	Delphine RUBE Présidente de la Fédération des Maisons et Pôles de Santé – Centre-Val de Loire

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Bertrand JOSEPH Président de la CPTS Sud 28	Dr Sylvaine LE LIBOUX Présidente de la CPTS Boischaut Nord

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L.6327-2 et L.6327-3 :

Titulaire	Suppléant
Philippe ADAM Directeur DAC 41	Sekoura KEBIR Cheffe de service DAC 45

Un représentant des associations de permanence de soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou d'une structure d'aide médicale d'urgence et de réanimation :

Titulaire	Suppléant
Pr Saïd LARIBI Chef du département de médecine d'urgence Urgences-Samu 37-SMUR, CHU de Tours	Dr Véronique JULIE Chef du service SAMU SMUR CESU CH de Dreux

Un représentant des transporteurs sanitaires :

Titulaire	Suppléant
Pascal BARTHES Responsable des Ambulances Barthes-Jussieu Secours Tours	Stéphane ENGEL Président ATSU 45

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours :

Titulaire	Suppléant
Colonel Michaël BRUNEAU Directeur Départemental SDIS du Cher	Contrôleur Général Christophe FUCHS Directeur Départemental SDIS du Loiret

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Nathalie GERVAISE URPS Médecin	Dr Fabienne KOCHERT URPS Médecin
Dr Véronique FAUCHIER URPS Médecin	Dr Pierre BIDAUT URPS Médecin

Morgan COLAS URPS Masseurs-Kinésithérapeutes	Philippe JAUBERTIE URPS Masseurs-Kinésithérapeutes
Dr Didier HUGUET URPS Pharmaciens	Françoise GUEGAN URPS Pharmaciens

Un représentant de l'Ordre des médecins :

Titulaire	Suppléant
Dr Dominique ENGALENC Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins	Dr Patrick PETIT Membre du Conseil régional de l'Ordre des médecins de la région Centre

Un représentant des internes en médecine de la ou les subdivisions situées sur le territoire de la région :

Titulaire	Suppléant
Camille BARTOLOMEU Présidente du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire- GRACE-IMG	Camille DAVID Secrétaire du Syndicat de médecine générale du Centre-Val de Loire - GRACE- IMG

Un représentant du ministère de la Défense

Titulaire	Suppléant
Dr Jean-Philippe EVEN Médecin en chef 14 ^{ème} CMA de Tours	Dr Irène GIROULT Médecin en chef adjoint 14 ^{ème} CMA de Tours

Deux membres issus de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée organisation des soins :

Titulaires	Suppléants
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Pascale NEVEU
Membre du Conseil
d'Administration de la Fédération
Santé Habitat

André REMBERT
Président de l'Arpep

ANNEXE 3
Composition de la Commission spécialisée « Prises en charge et accompagnements médico-sociaux »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Michèle BONTHOUX Présidente de la commission Santé, Formations Sanitaires et Sociales, Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation Egalité Solidarité	Romain MERCIER Conseiller régional du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaires	Suppléants
Monique GIBOTTEAU 3 ^{ème} Vice-présidente chargée de la Solidarité, de l'autonomie, du handicap, et des aides à domicile -Conseil départemental du Loir-et-Cher	Bruno HARNOIS Conseiller départemental Loir-et-Cher
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Florent MONTILLOT Conseiller communautaire Orléans Métropole	Catherine de METZ Vice-présidente Communauté de communes giennoises

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :
Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaires	Suppléants
Jean-Marie AUROUZE Délégué régional Centre-Val de Loire UNAFAM	Véronique VAN HULLEBUS Administratrice Fédération des Aveugles et des Amblyopes Val de Loire
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	Jacqueline BOURLOIS Représentante des usagers CLCV Touraine

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
Jocelyne ROUSSEAUX Union Territoriale des Retraités CFDT 37	Patrick SORAIS Président de Sport Santé du Pays Chinonais
Hubert JOUOT Famille Rurale	Albel JOUBERT UNIRC

Deux représentants des associations de personnes handicapées, dont une intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :

Titulaires	Suppléants
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascal OREAL Président du CTS 37	En attente de désignation

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :
 Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
Philippe BALIN Réfèrent Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC	Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIJSO La Couronnerie CPME

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 2 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur Mutualité française Centre

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 10 membres :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :

Titulaires	Suppléants
Aude BRARD Directrice adjointe de l'URIOPSS Centre	Marcel HARTMANN Président de l'URIOPSS Centre
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat
Delphine NATU Directrice Foyer « Gérard VIVIEN »	Marie-Cécile FOURNIER Directrice Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
Gilles GAILLARD Président des PEP 45	Thierry WITTNER Directeur de l'Apajh 41

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées :

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	Etienne POINSARD Délégué Régional – SYNERPA Centre-Val de Loire
Cathy MUNSCH-MASSET Présidente de l'UDCCAS 37	Emilie ROY Conseillère technique URIOPSS Centre
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Enguerran LLORENS Directeur Ets Fondation Léopold Bellan	Véronique DUFRESNE Directrice Association Beauce Val Service
---	---

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales :

Titulaire	Suppléant
Michaël ABES Directeur régional de l'association Addictions France	Sandrine FONTAINE Présidente de la FAS Centre-Val de Loire

Un membre des unions régionales des professionnels de santé ayant la qualité de médecin :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Deux membres issus de la commission spécialisée organisation des soins sont appelés à siéger au sein de la commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux :

Titulaires	Suppléants
Tony-Marc CAMUS Directeur général adjoint de l'ASSAD- HAD	David GUYERE Directeur LNA Santé HAD Val de Loire
Edwige RIVOIRE Directrice générale UGECAM Centre	Jean VILLETTE Directeur CSSR Le Menaudière

ANNEXE 4
Composition de la Commission spécialisée « Prévention »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 5 membres :

Un représentant de la région :

Titulaire	Suppléant
Estelle COCHARD Conseillère régionale déléguée du Centre-Val de Loire	Julie FERRON Conseillère régionale du Centre-Val de Loire

Deux représentants des départements :

Titulaire	Suppléant
Evelyne LEFEBVRE 6 ^{ème} Vice-présidente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir	Stéphanie COUTEL Conseillère départementale Eure-et-Loir
En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes :

Titulaire	Suppléant
Gil AVEROUS Président Châteauroux Métropole	Gérard SANTOSUOSSO Vice-président CA Bourges Plus

Un représentant des communes :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 6 membres :

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Christine BAISSIN Responsable de la région Centre- Val de Loire AIDES	Catherine AUMOND Présidente régionale Centre-Val de Loire AIDES

<p>Elisabeth LEVET Présidente AFD Centre-Val de Loire</p>	<p>Pascal MORANDI Délégué National Région Centre- Val de Loire Vie Libre</p>
<p>Jean-Claude BOURQUIN Président UFC Que Choisir</p>	<p>Martine BRODARD Représentante des usagers UFC Que Choisir</p>
<p>Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire</p>	<p>Solange VANIER Présidente de l'UDAF de Loir-et- Cher URAF</p>

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
<p>Jocelyne ROUSSEAUX Union Territoriale des Retraités CFDT 37</p>	<p>Patrick SORAIS Président Sport Santé du Pays Chinonais</p>

Un représentant des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
<p>Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37</p>	<p>Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre</p>

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
<p>Frédérique VARIN Présidente du CTS 45</p>	<p>Annie SEZNEC Vice-présidente du CTS 45</p>

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 4 membres :

Un représentant des organisations syndicales de salariés :

Titulaire	Suppléant
<p>Philippe BALIN Référént Handicap à l'Union régionale Centre CFE-CGC</p>	<p>Kristof COLLIOT Responsable communication CFE-CGC</p>

Un représentant des organisations syndicales d'employeurs :

Titulaire	Suppléant
Charles COUTE Représentant du MEDEF Centre-Val de Loire	Annie MORDANT Représentante du MEDEF Centre- Val de Loire

Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :

Titulaire	Suppléant
Dr Christian CHILLOU UNAPL, Médecin biologiste	Dr Paul PHU UNAPL, Médecin urgentiste

Un représentant des organisations syndicales des exploitants agricoles :

Titulaire	Suppléant
Jacques NAULET Représentant de la FNSEA	Mireille BINET Représentante de la FNSEA

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociales) est représenté par 4 membres :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité :

Titulaire	Suppléant
Francis GEST La Croix-Rouge	Sophie VACHER Conseillère technique URIOPSS Centre

Un représentant de la caisse d'assurance et de retraite et de la santé au travail, au titre de l'assurance vieillesse :

Titulaire	Suppléant
Pascale RETHORE Directeur Risques Professionnels et Interventions sociales	Christelle ARCHAMBAULT Attachée de Direction Action Sociale

Un représentant des caisses d'allocations familiales :

Titulaire	Suppléant
Alain BOUCREL Administrateur CAF 45	Myriame TOURET Administrateur CAF 45

Un représentant de la mutualité française :

Titulaire	Suppléant
Rose-Marie MINAYO Présidente de la Mutualité française Centre	Olivier BASIRE Directeur de la Mutualité française Centre

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 6 membres:

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :

Titulaire	Suppléant
Dr Sylvie ANGEL Médecin de l'Éducation Nationale	Dr Claire GAROT Médecin de l'Éducation Nationale du DASEN d'Indre-et-Loire

Un représentant des services de santé au travail :

Titulaire	Suppléant
Rodolphe CARVALHO Directeur AISMT 36	Hervé CIBOIT Directeur APST 37

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :

Titulaire	Suppléant
Dr Brigitte HERCENT-SALANIE Médecin départemental PMI du Loiret	Valérie BLONTROCK Cadre de santé PMI du Loiret

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Ken HAGUENOER Centre régional du dépistage des cancers	Dr Robert COURTOIS CHU Tours

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé :

Titulaire	Suppléant
Céline LECLERC Directrice de l'ORS	Pauline NOEL Directrice du Creai

Un représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'environnement :

Titulaire	Suppléant
Anne-Joëlle LEGOURD Membre Conseil d'administration de l'Association France Nature Environnement Centre-Val de Loire	Henri FOREST Secrétaire Adjoint FNE Centre-Val de Loire

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 4 membres :

Un représentant mentionné au a) b) c) ou d) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
Dr Philippe VERNOCHET Médecin chef et Président de CME Bois-Gibert	Eric MAILLOCHAUD Directeur Centre Bois-Gibert

Un représentant mentionné au e) ou f) du collège des offreurs de santé :

Titulaire	Suppléant
Pierre GOUABAULT Directeur EHPAD BRACIEUX	Marc PENTECOUTEAU Directeur de l'EHPAD – SSIAD Les Genets

Deux membres des unions régionales des professionnels de santé :

Titulaire	Suppléant
Flore CHALANSON Fédération des URPS CVL URPS Orthophonistes	En attente de désignation
Dr Nathalie GERVAISE Fédération des URPS CVL URPS Médecins	Dr Fabienne KOCHERT Fédération des URPS CVL URPS Médecins

ANNEXE 5
Composition de la commission spécialisée
« Droits des usagers du système de santé »
de la CRSA Centre-Val de Loire

Le 1^{er} collège (collectivités territoriales) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

Le 2^{ème} collège (représentants des usagers) est représenté par 7 membres :

Trois représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 :

Titulaire	Suppléant
Elisabeth DEMEULEMEESTER URAF Centre-Val de Loire	Solange VANIER Présidente de l'Udaf de Loir-et- Cher URAF
Dominique BEAUCHAMP Présidente Touraine France Alzheimer	Jacqueline BOURLOIS Représentante des usagers CLCV Touraine
Jean de MONTCHALIN Président UNAPEI Centre-Val de Loire	Sylvie PELLETIER Vice-présidente Fédération Famille Rurale d'Eure- et-Loir

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées :

Titulaire	Suppléant
Hubert JOUOT Famille Rurale	Abel JOUBERT UNRIC
André JUGAN Union Nationale des retraités de la Police 45	Dominique DEPARDAY Fédération nationale des associations de retraités de l'artisanat et du commerce (FENARAC)

Deux représentants des associations de personnes handicapées :

Titulaire	Suppléant
Marc GERBEAUX Sésame Autisme 45	Anaïs ROBIN Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales (ADAPEI)
Gérard CHABERT Représentant du Conseil APF 37	Sophie ROSSIGNOL Représentante de l'URIOPSS Centre

Le 3^{ème} collège (conseils territoriaux de santé) est représenté par 2 membres :

Titulaire	Suppléant
Martine VANDERMEERSCH Présidente du CTS 28	Martine VILLEDIEU Présidente de la Formation Expression des Usagers du CTS 28
Philippe SAUNE Président du CTS 18	Philippe DOLIVET Vice-président du CTS 18

Le 4^{ème} collège (partenaires sociaux) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Cécile ANNOOT Avocate CPME	Sandrine COURTAT Directrice ESAT/SSO APIRJSO La Couronnerie CPME

Le 5^{ème} collège (cohésion et protection sociale) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Pascale NEVEU Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Santé Habitat	André REMBERT Président de l'Arpep

Le 6^{ème} collège (prévention et éducation pour la santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Fabienne ATAKPA Coordinatrice Ireps/FRAPS	Jacqueline MANSOURIAN Dialogue Autisme

Le 7^{ème} collège (offreurs des services de santé) est représenté par 1 membre :

Titulaire	Suppléant
Vincent POUMEROL Directeur régional - CVDL LADAPT	Hervé LEBLANC Directeur ESRP Louis Gatignon Association Ambroise Croizat

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-06-29-00006

2023-SPE-0036 autorisant la société PHARMA
DOM S.A. à dispenser à domicile de l'oxygène ç
usage médical par son site de TOURS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE N° 2023-SPE-0036
autorisant la société PHARMA DOM S.A.
à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical
par son site de TOURS

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 4211-5, L. 5232-3 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux Bonnes Pratiques de Dispensation à domicile de l'Oxygène à usage Médical (BPDOM) ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 du 12 juin 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la demande en date du 5 avril 2023 présentée par la société PHARMA DOM, réceptionnée le 11 avril 2023 complétée les 15 mai 2023, 31 mai 2023 et 12 juin 2023 relative à l'opération de fusion absorption de la société ARAIR ASSISTANCE S.A. par la société PHARMA DOM sise 28 rue d'Arcueil – 94250 GENTILLY ;

VU l'extrait KBIS à jour au 30 mars 2023 relatif aux établissements secondaires dans le département de l'Indre et Loire rattachés à la société PHARMA DOM ;

CONSIDERANT l'opération de fusion absorption par la société PHARMA DOM notamment de la société ARAIR ASSISTANCE S.A. ;

CONSIDERANT le transfert du siège social de la société PHARMA DOM du 28 rue d'Arcueil – 94250 GENTILLY vers le 10 avenue Aristide Briand – 92220 BAGNEUX ;

CONSIDERANT que la société ARAIR ASSISTANCE S.A. disposait d'une autorisation de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 2021-SPE-0078 pour dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical par son site de TOURS situé 28 avenue Marcel Dassault – 37200 TOURS ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier cette autorisation compte tenu des changements intervenus dans la société exploitante ;

CONSIDERANT qu'aucune autre modification n'est apportée aux conditions de fonctionnement du site de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical de TOURS ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La société PHARMA DOM dont l'enseigne est ORKYN sise 10 Avenue Aristide Briand – 92220 BAGNEUX (n° FINESS EJ 920040656) exploite désormais le site de rattachement de TOURS sis 28 avenue Marcel Dassault – 37200 TOURS (n° FINESS ET 370013880).

ARTICLE 2 : L'aire géographique de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical est la suivante :

► En région Centre-Val de Loire Indre-et-Loire (37), moitié Ouest du Loir-et-Cher (41) à l'exclusion de la moitié située à l'Est d'une ligne joignant Verdes, Talcy, Montlivault, Contres ;

► En région Pays de la Loire : Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85) ;

► En région Nouvelle Aquitaine : Charente (16), Charente Maritime (17), Creuse (23) à l'exclusion de la zone située au Sud Est d'une ligne joignant Bourgneuf, Aubusson, Auzances, Evaux-les-Bains ; Deux Sèvres (79), Vienne (86), Haute Vienne (87) à l'exclusion de la zone située au Sud-Est d'une ligne joignant Marval, La Meyze, Saint-Germain-les-Belles, Roziers-Saint-Georges ;

afin de permettre une intervention dans la limite de trois heures de route à partir du site de rattachement.

ARTICLE 3 : Les sites annexes de stockage suivants sont autorisés :

- 2 rue Henry Jarry – 49130 Les-Ponts-de-Cé ;
- 6 rue Anita Conti – 79260 La Crèche.

ARTICLE 4 : La responsabilité pharmaceutique de la dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical est assurée sur le site de TOURS par un pharmacien inscrit à l'Ordre des Pharmaciens, section D, pour cette activité.

ARTICLE 5 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans les dossiers de demande d'autorisation doit donner lieu à déclaration auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire. Les autres modifications doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

ARTICLE 6 : Les activités du site de TOURS doivent être réalisées en conformité avec les exigences législatives et réglementaires opposables aux activités exercées. Toutes infractions à ces dispositions peuvent entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 7 : L'arrêté n° 2021-SPE-0078 en date du 3 novembre 2021 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire autorisant la société ARAIR ASSISTANCE SA

à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical par son site de rattachement de TOURS est abrogé.

ARTICLE 8 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Banner – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de la santé ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 9 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifié à la société PHARMA DOM.

Fait à Orléans, le 29 juin 2023
Pour la Directrice générale,
Le Directeur général adjoint,
Signé : Dr Olivier OBRECHT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-06-29-00007

2023-SPE-0037

Autorisant la société PHARMA DOM S.A.
à dispenser à domicile de l'oxygène à usage
médical par son site de rattachement de
MONTLOUIS SUR LOIRE

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE N° 2023-SPE-0037
Autorisant la société PHARMA DOM S.A.
à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical
par son site de rattachement de MONTLOUIS SUR LOIRE

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 4211-5, L 5232-3 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux Bonnes Pratiques de Dispensation à domicile de l'Oxygène à usage Médical (BPDOM) ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 du 12 juin 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la demande en date du 5 avril 2023 présentée par la société PHARMA DOM, réceptionnée le 11 avril 2023 complétée les 15 mai 2023, 31 mai 2023 et 12 juin 2023 relative à l'opération de fusion absorption de la société LVL MEDICAL OUEST par la société PHARMA DOM sise 28 rue d'Arcueil – 94250 GENTILLY ;

VU l'extrait KBIS à jour au 30 mars 2023 relatif aux établissements secondaires dans le département de l'Indre et Loire rattachés à la société PHARMA DOM ;

CONSIDERANT l'opération de fusion absorption par la société PHARMA DOM notamment de la société LVL MEDICAL OUEST ;

CONSIDERANT le transfert du siège social de la société PHARMA DOM du 28 rue d'Arcueil – 94250 GENTILLY vers le 10 avenue Aristide Briand – 92220 BAGNEUX ;

CONSIDERANT que la société LVL MEDICAL OUEST disposait d'une autorisation de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire n° 10-SPE-0035 pour dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical par son site de Montlouis Sur Loire situé 2 rue Monge, Parc Activité de Conneuil – 37270 Montlouis Sur Loire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier cette autorisation compte tenu des changements intervenus dans la société exploitante ;

CONSIDERANT qu'aucune autre modification n'est apportée aux conditions de fonctionnement du site de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical de Montlouis Sur Loire ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La société PHARMA DOM dont l'enseigne est ORKYN sise 10 Avenue Aristide Briand – 92220 BAGNEUX (n° finess EJ 920040656) exploite désormais le site de rattachement de Montlouis Sur Loire sis 2 rue Monge, Parc Activité de Conneuil – 37270 Montlouis Sur Loire (n° finess ET 370013864).

ARTICLE 2 : L'aire géographique de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical est la suivante :

- ▶ Une partie de la région Centre-Val de Loire : Cher (18), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41);
- ▶ En région Pays de la Loire : Sarthe (72) et la Mayenne (53),
- ▶ En région Nouvelle Aquitaine : Vienne (86)

afin de permettre une intervention dans la limite de trois heures de route à partir du site de rattachement.

ARTICLE 3 : La responsabilité pharmaceutique de la dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical est assurée sur le site de Montlouis Sur Loire par un pharmacien inscrit à l'Ordre des Pharmaciens, section D, pour cette activité.

ARTICLE 4 : Toute modification non substantielle des éléments figurant dans les dossiers de demande d'autorisation doit donner lieu à déclaration auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire. Les autres modifications doivent faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation.

ARTICLE 5 : Les activités du site de Montlouis Sur Loire doivent être réalisées en conformité avec les exigences législatives et réglementaires opposables aux activités exercées. Toutes infractions à ces dispositions peuvent entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

ARTICLE 6 : L'arrêté préfectoral du 14 mars 2002 modifié, autorisant la société LVL MEDICAL OUEST pour son site de rattachement de Montlouis-sur-Loire (37) à dispenser de l'oxygène à usage médical sur les départements d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Sarthe, de Loir et Cher, du Cher, et de la Vienne est abrogé.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de la santé ;

- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 8 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et notifié à la société PHARMA DOM.

Fait à Orléans, le 29 juin 2023
Pour la Directrice générale,
Le Directeur général adjoint,
Signé : Dr Olivier OBRECHT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-07-19-00011

2023-SPE-0051

Portant renouvellement de l autorisation de la
pharmacie à usage intérieur du Centre
Hospitalier de CHATEAUROUX

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2023-SPE-0051

Portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur
du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la santé publique, 5^{ème} partie, livre I, titre 2, chapitre VI sur les pharmacies à usage intérieur ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ;

VU l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière ;

VU la décision du directeur général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé du 5 novembre 2007 relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

VU la décision n°2023-DG-DS-0004 du 12 juin 2023 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU la demande déclarée complète le 16 mars 2023 présentée par le Directeur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX sollicitant le renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur de son établissement, conformément à l'article 4 du décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur assorti d'une demande d'un déplacement provisoire des locaux de la pharmacie ;

CONSIDERANT l'instruction de la demande réalisée par un pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire finalisée le 12 juillet 2023 et la note d'analyse prenant acte des engagements pris par la Directrice du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX ;

CONSIDERANT que, selon les éléments de l'instruction du dossier, la pharmacie à usage intérieur disposera des moyens en locaux, personnel, équipements et système d'informations adaptés à ses missions et activités ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le Centre Hospitalier de CHATEAUROUX (N° FINESS ET 360000137) – 216 Avenue de Verdun – 36019 CHATEAUROUX dispose d'une pharmacie à usage intérieur.

ARTICLE 2 : Les sites d'implantation des locaux et les sites d'implantation des établissements, services et organismes desservis par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX figurent dans l'annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les missions assurées par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX figurent en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Les activités assurées par la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX figurent en annexe 3 du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Les activités assurées pour le compte de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX figurent en annexe 4 du présent arrêté.

ARTICLE 6 : La gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée par un pharmacien exerçant à raison de 10 demi-journées hebdomadaires.

ARTICLE 7 : A l'exception des modifications substantielles qui font l'objet d'une nouvelle autorisation, la modification des éléments figurant dans la présente autorisation fait l'objet d'une déclaration préalable.

ARTICLE 8 : L'arrêté 2018-SPE-0059 de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire Autorisant le centre hospitalier de CHATEAUROUX-LE BLANC à sous-traiter la stérilisation de dispositifs médicaux au profit du centre hospitalier DE LA TOUR BLANCHE d'ISSOUDUN est abrogé ;

ARTICLE 9 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification au demandeur ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1 ;
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à l'établissement sanitaire.

Fait à Orléans, le 19 juillet 2023

La directrice générale

Signé : Clara de BORT

ARS Centre-Val de Loire - Direction Générale

R24-2023-07-27-00003

2023-SPE-0053 portant refus de la demande de
transfert d'une officine de pharmacie sise à
TOURS

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE 2023–SPE-0053
portant refus de la demande de transfert
d'une officine de pharmacie
sise à TOURS

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, et notamment le Chapitre V « pharmacie d'officine » du Titre II du livre 1^{er} de la cinquième partie ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 7 juin 2023 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

VU la décision n° 2023-DG-DS-0004 du 12 juin 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire portant délégation de signature ;

VU l'arrêté préfectoral d'Indre et Loire en date du 1 décembre 1992 portant transfert d'une officine de pharmacie au « centre commercial de la petite arche » ;

VU le compte rendu de la réunion du 28 mai 2020 du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région Centre-Val de Loire portant notamment sur l'enregistrement de la déclaration d'exploitation par la pharmacie Gustave Eiffel représentée par Madame Carole ANQUETIL-BEHRA – pharmacienne titulaire de l'officine sise « centre commercial de la petite arche » – 31 avenue Gustave Eiffel à TOURS;

CONSIDERANT la demande enregistrée complète le 4 avril 2023, présentée par la « Pharmacie Gustave Eiffel » représentée par Madame Carole BEHRA - pharmacien titulaire, visant à obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie sise 31 avenue Gustave Eiffel à TOURS au sein de nouveaux locaux officinaux sis 15 rue Thalès Millet dans la même commune ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article R. 5125-2 du Code de la santé publique (CSP) selon lesquelles « *le Directeur général de l'agence régionale de santé du lieu où l'exploitation est envisagée transmet pour avis le dossier complet de la demande prévue au I de l'article R. 5125-1 au conseil compétent de l'ordre national des pharmaciens, ainsi qu'au représentant régional désigné par chaque syndicat représentatif de la profession au sens de l'article L. 162-33 du code de la sécurité sociale.... A défaut de réponse dans le délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande d'avis, l'avis est réputé rendu* » ; que ces avis

règlementaires ont été demandés le 12 avril 2023 à ces différentes autorités par le service concerné de l'Agence Régionale de Santé ;

CONSIDERANT l'avis défavorable du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de la région Centre-Val de Loire émis par courriel le 12 juin 2023 qui précise « *que ce transfert ne s'effectue pas dans le même quartier, que l'officine ne desservira pas la même population à son nouvel emplacement, que la zone d'implantation choisie est de nature industrielle et commerciale et comprend une faible population résidente, que le demandeur n'apporte pas d'éléments démontrant une évolution significative d'une population résidente susceptible d'être desservie par l'officine à la suite du transfert projeté ainsi que ce transfert ne répond par conséquent pas aux conditions posées par l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique* ». ;

CONSIDERANT l'avis défavorable de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France – région Centre-Val de Loire réceptionné le 22 mai 2023 ;

CONSIDERANT l'avis défavorable de l'union des Syndicats des pharmaciens d'officine émis par courriel le 2 juin 2023 qui précise « *le transfert de cette officine est demandé dans une zone d'accueil dépourvue totalement de population, mais à fort passage de véhicules, que l'approvisionnement en médicaments n'est absolument pas optimisé puisqu'il n'y a pas de population résidente et que ce projet n'apporte rien pour la population si ce n'est la captation d'une population de passage, attirée par la présence de cellules commerciales d'achats quotidiens qui émergent* » ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 5125-3 du CSP selon lesquelles « *Lorsqu'ils permettent une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini à l'article L. 5125-3-1, d'une commune ou des communes mentionnées à l'article L. 5125-6-1, sont autorisés par le directeur général de l'agence régionale de santé, respectivement dans les conditions suivantes : 1° les transferts et regroupements d'officines, sous réserve de ne pas compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente, du quartier, de la commune ou des communes d'origine. L'approvisionnement en médicaments est compromis lorsqu'il n'existe pas d'officine au sein du quartier, de la commune ou de la commune limitrophe accessible au public par voie piétonnière ou par un mode de transport motorisé répondant aux conditions prévues par décret, et disposant d'emplacements de stationnement...* » ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L. 5125-3-1 du CSP selon lesquelles « *Le Directeur général de l'agence régionale de santé définit le quartier d'une commune en fonction de son unité géographique et de la présence d'une population résidente. L'unité géographique est déterminée par des limites naturelles ou communales ou par des infrastructures de transport.* »

CONSIDERANT de plus que l'article L. 5125-3-2 du CSP dispose que « *Le caractère optimal de la desserte en médicaments au regard des besoins prévus à l'article L. 5125-3 est satisfait dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont respectées* » :

1° *L'accès à la nouvelle officine est aisé ou facilité par sa visibilité, par des aménagements piétonniers, des stationnements et, le cas échéant, des dessertes par les transports en commun ;*

2° *Les locaux de la nouvelle officine remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que les conditions minimales d'installation prévues par le décret. Ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1A du présent code et ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;*

3° *La nouvelle officine approvisionne la même population résidente ou une population résidente jusqu'ici non desservie ou une population résidente dont l'évolution démographique est avérée ou prévisible au regard des permis de construire délivrés pour des logements individuels ou collectifs. »*

CONSIDERANT enfin que l'article L. 5125-3-3 du CSP dispose que « *Par dérogation aux dispositions de l'article L. 5125-3-2, le caractère optimal de la réponse aux besoins de la population résidente est apprécié au regard des seules conditions prévues aux 1° et 2° du même article dans les cas suivants : 1°) le transfert d'une officine au sein d'un même quartier ou au sein d'une même commune lorsqu'elle est la seule officine présente au sein de cette commune ; ... »*

CONSIDERANT que la pharmacie Gustave Eiffel est située dans la commune de TOURS qui compte 137 850 habitants (INSEE-recensement de la population 2020 - population légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2023) ; que cette commune est desservie par 51 officines de pharmacie dont celle de la demanderesse et est découpée en plusieurs zone IRIS.

CONSIDERANT que la pharmacie Gustave Eiffel est actuellement implantée dans la zone IRIS « Douets Milletiere 2 » et que le lieu d'accueil projeté des nouveaux locaux officinaux se trouve dans une zone IRIS différente nommée « Douets Milletiere 3 ».

CONSIDERANT que l'approvisionnement en médicaments de la population de la zone IRIS « Douets Milletiere 2 » reste assuré par la pharmacie de la petite arche sise centre commercial de la petite arche, Avenue Gustave Eiffel à TOURS distante de 100 mètres de l'emplacement actuel de la pharmacie Gustave Eiffel et donc ne sera pas compromis ;

CONSIDERANT par ailleurs que l'officine transférée n'approvisionnera pas la même population du fait du changement de zone IRIS et que cette dernière est déjà desservie par deux officines de pharmacie.

CONSIDERANT que le lieu d'implantation se situe dans une zone dite « la Milletière », actuellement classée UX dans le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de TOURS, autrement dit dans une zone destinée à accueillir exclusivement des activités économiques ou commerciales, avec une faible densité de population résidente à proximité immédiate ;

CONSIDERANT qu'au vu de ces éléments, le transfert de l'officine ne peut être regardé comme permettant une desserte optimale en médicaments de la population résidente ; que dès lors, les conditions prévues à l'article L. 5125-3 et L. 5125-3-2 du CSP ne sont pas remplies ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : La demande de la « Pharmacie Gustave Eiffel » représentée par Madame Carole BEHRA – pharmacien titulaire en vue de transférer son officine de pharmacie sise 31 avenue Gustave Eiffel à TOURS vers de nouveaux locaux officinaux sis 15 rue de Thalès Millet est refusée.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans le délai légal de deux mois à compter de sa notification à la société demanderesse ou de sa publication au recueil des actes administratifs :

- soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire : Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1
- soit d'un recours hiérarchique auprès du Ministère chargé de la santé
- soit d'un recours contentieux selon toutes voies de procédure devant le Tribunal Administratif d'Orléans : 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans Cedex 1

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et sera notifié à la société demanderesse.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 27 juillet 2023
La directrice générale,
Signé : Clara DE BORT